

ASSEMBLEE COMMUNALE DU 21 mai 2019

Auberge communale de la Fleur de Lys, Porsel

F.O. no 19 du 10 mai 2019

- Préside** : Bongard Jean-Claude, Syndic
Présence : 66 (soixante) citoyennes et citoyens actifs
- Non-votants** : 2 personnes dont M. le Préfet de la Veveyse
- Excusés** : Falcy Pascal, Porsel, Membre de la Commission financière
- Scrutateurs** : 1. Cardinaux Pierre-Yves, Bouloz
2. Monney Bastien, Porsel
3. Dewarrat Thierry, Porsel

Convoquée selon les directives de l'art. 12 de la loi sur les communes, ladite assemblée est ouverte à 19 h 40 avec le tractanda suivant :

1. *Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 04 décembre 2018*
2. *Nouvelle association de communes en Veveyse - Association des communes de la Veveyse (ACV) – Principe et statuts – Présentation et approbation*
3. *Comptes 2018*
 - 3.1 *comptes de fonctionnement*
 - 3.2 *comptes des investissements*
 - 3.3 *rapport de l'organe de révision*
 - 3.4 *approbation des comptes de fonctionnement et des investissements*
4. *Informations du Conseil communal (terrains Hoirie Dévaud, Porsel – épuration – fusion des Cercles scolaires de Le Flon-St-Martin)*
5. *Divers*

Le procès-verbal, les statuts ainsi que les comptes 2018 soumis à l'assemblée ne seront pas lus sous réserve de l'art. 7 al. 3 du Règlement d'exécution de la Loi sur les Communes (ReLCo) ; ils peuvent être consultés à l'Administration communale pendant les heures d'ouverture, dix jours avant l'assemblée ou sur le site Internet de la Commune à l'adresse suivante : www.leflon.ch

Les scrutateurs utilisent le formulaire qu'ils ont à disposition et le complètent au fur et à mesure des décisions. M. le Syndic remercie ces personnes pour leur diligence et leur précision (les formulaires font partie intégrante du procès-verbal d'assemblée).

Les débats de l'assemblée ne seront pas enregistrés pour des raisons techniques. Si des personnes présentes dans la salle veulent également enregistrer les débats, elles ont l'obligation légale de s'annoncer. Ce n'est pas le cas, on poursuit l'assemblée.

M. le Syndic demande que les personnes qui souhaitent intervenir pendant l'assemblée, se lèvent et déclinent leur identité, avant de parler, ce pour des raisons pratiques au niveau de la prise du procès-verbal.

Cette assemblée est maintenant apte à délibérer selon l'ordre du jour proposé.

* * * *

M. le Syndic salue donc cordialement toutes les personnes présentes. Il relève la présence de M. le Préfet François Genoud ; il se fait une joie de l'accueillir en Haute Veveyse. Il a répondu favorablement à son invitation afin de répondre aux questions qui pourraient être posées au point 2 (Statuts de la Nouvelle Association).

M. le Syndic poursuit en se présentant pour ceux et celles qui ne le connaissent pas. Il est entré au Conseil communal en novembre 2013, puis en mars 2016 il a été réélu pour une nouvelle législature et à la recomposition du Conseil communal, il a repris le poste de Vice-Syndic.

A la suite de la démission de Mme Evelyne Cardinaux, Syndique à la fin décembre 2018, il a repris les rênes de la Commune dès le 1^{er} janvier 2019. Puis il a repris la syndication dès le 22 janvier 2019 lors de l'entrée en fonction du nouveau Conseiller communal. Il ajoute qu'il n'a pas de plan de carrière.

La décision de reprendre le poste de Syndic n'a pas été évidente car il faut pouvoir concilier une vie familiale, professionnelle bien remplies et une vie politique. Il n'y a pas de formation pour être Conseiller communal ; c'est un mode d'apprentissage perpétuel. M. le Syndic s'engage à faire au mieux.

Comme c'est sa première assemblée communale en tant que Syndic il demande l'indulgence de l'assistance.

* * *

M. le Syndic donne la parole à M. le Préfet. Ce dernier remercie M. le Syndic et adresse également ses remerciements pour le généreux accueil dans notre Commune. C'est avec plaisir qu'il a répondu à l'invitation faite.

Il ne souhaite pas faire de forcing ni de déni de démocratie ; il répondra volontiers aux questions générales lorsque le point 2 sera traité.

Les statuts présentés ce soir ne sont pas les mêmes que ceux qui auraient dû être adoptés en fin d'année 2018. A la suite du refus, des nouveaux statuts ont été établis avec 3 modifications importantes.

C'est le Groupe de travail composé de Syndics des Communes de Châtel-St-Denis, Attalens et La Verrerie, du Directeur de la RGV (M. Joseph Aeby) ainsi que de M. le Préfet qui a retravaillé les statuts. M. le Préfet sera donc à disposition pour répondre aux questions.

* * *

M. le Syndic poursuit par la lecture d'un texte pour M. Julien Walker, Conseiller communal, qui a œuvré de 2016 à 2019 au sein du Conseil communal avec le Dicastère des Ecoles, AES, Culture et Loisirs, AJV. Il a, en outre, mis sur pied le Conseil des parents en remplacement de la Commission scolaire ; il a aussi traité du dossier de la fusion des Cercles scolaires Le Flon-St-Martin. Le Conseil communal a bien apprécié sa collaboration.

C'est à la suite d'une promotion professionnelle qu'il a dû se résoudre à quitter le Conseil communal au 31 mars 2019.

Jean-Claude le remercie chaleureusement Julien pour tout son travail et lui souhaite, de la part du Conseil communal et au nom de tous les habitants de la Commune le meilleur pour son avenir professionnel et pour sa famille. Un cadeau lui est remis (bouteille gravée et bon-cadeau)

M. Walker remercie sincèrement ses anciens Collègues, la Commune et ses habitants pour l'attention et pour le geste chaleureux qui le touchent énormément.

M. le Syndic poursuit en parlant des 2 nouveaux membres du Conseil communal qui sont entrés en fonction en cette année 2019.

Il s'agit de :

-M. Christian Cardinaux de Pont qui a repris le dicastère « Constructions, Energie et Transports » ; il est entré en fonction le 22 janvier 2019 à la suite du départ de Mme Evelyne Cardinaux, Syndique. Il a accepté de reprendre du service car il a été Syndic de la Commune de Pont avant la fusion, puis Conseiller communal après la fusion, pour la nouvelle Commune Le Flon. Il a également été Vice-Syndic. M. le Syndic le remercie sincèrement de s'être à nouveau mis à disposition de la Commune Le Flon.

-Mme Maude Cardinaux de Bouloz qui, elle, a repris de dicastère de son prédécesseur Julien Walker, à savoir « Ecoles, AES, Culture et Loisirs, Atelier Jeunesse de la Veveyse ». Pour cette nouvelle élection, il y avait plus de candidats que pour la précédente, probablement parce que c'était pour le dicastère des Ecoles. Finalement, c'est Mme Cardinaux qui a été élue. M. le Syndic la remercie également chaleureusement.

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 04 décembre 2018, approbation

Le procès-verbal n'est pas lu ; chacun avait la faculté de le consulter au Bureau communal durant les 10 jours précédant cette assemblée. Il était aussi à disposition sur le site Internet communal www.leflon.ch.

La discussion est ouverte. La parole n'étant pas demandée, on passe au vote.

Le procès-verbal de l'assemblée communale extraordinaire du 04 décembre 2018 est approuvé par 65 oui (soixante-cinq) ; il y a une abstention, celle de la Secrétaire communale qui a rédigé le procès-verbal.

Le Syndic adresse ses remerciements à la Secrétaire communale.

2. Nouvelle association de communes en Veveyse - Association des communes de la Veveyse (ACV) – Principe et statuts – Présentation et approbation

M. le Syndic précise qu'il existe déjà une Association des Communes de la Veveyse (ACV) et que la nouvelle forme de l'Association présentée, lors de cette assemblée, remplacera l'actuelle en cas d'approbation. M. le Syndic ajoute qu'à part Le Flon, il reste encore les Communes de Bossonnens, de Remaufens et de Semsales qui doivent passer les statuts. Toutes les autres Communes ont accepté.

M. le Syndic ajoute ce qui suit via un diaporama :

- ➔ **Préambule** : à la fin de l'année 2018, **6 Communes** sur **8 ont accepté** les nouveaux statuts de l'ACV; **2 ont refusé** (Le Flon et Bossonnens) tandis que le **Conseil général de Châtel-St-Denis a reporté** le vote de cet objet au printemps de cette année.
- ➔ **Pour sa reconnaissance et son entrée en vigueur**, l'ACV a besoin de **l'adhésion impérative de toutes les Communes**.
- ➔ Pour y arriver, le **Groupe de travail avec le soutien** unanime de la **Conférence des syndicats a décidé de modifier les statuts pour soumettre aux Communes une nouvelle version** qui tient compte des écueils enregistrés.

- **Contributions financières au lieu du Fonds** : la version initiale prévoyait que les Communes alimentent un fonds d'investissement régional (par des apports financiers annuels). Comme aucun projet concret n'était annoncé à l'exception du PDR, cela a été critiqué. De plus, il est **inutile de capitaliser** en l'absence de perspectives d'investissement vu que le **taux d'intérêts est historiquement bas**. Le Groupe de travail propose **d'inverser le processus en recourant à l'emprunt APRES l'acceptation d'un projet**. Cela empêche la collecte anticipée de capitaux auprès des Communes **pour la constitution de réserves**.
- **Limite d'endettement réduite à 10 millions de francs** : le projet initial prévoyait une limite d'endettement à 20 millions de francs. **Cette limite n'est pourtant pas un chèque en blanc** puisque pour l'atteindre, il faut d'abord franchir plusieurs barrières politiques et financière. Si pour une Commune un investissement de cette taille est plutôt rare, pour un District cette somme est raisonnable. **Si un dépassement du montant de 10 mio de francs** devait s'avérer nécessaire, un jour, **il faudra passer par la modification des statuts**.
- **Compatibilité avec l'aménagement du territoire** : avec *l'entrée en vigueur des modifications de la loi cantonale sur l'aménagement du territoire, la réalisation dans un délai de 3 ans d'un plan directeur régional (PDR) est obligatoire*. Seule une région légalement constituée en association de communes est reconnue compétente pour une telle réalisation. **Toutes les Communes qui ne remplissent pas ces critères** verront leur plan d'aménagement local figé... et **c'est le Canton qui réaliserait le PDR pour notre District** sans que nous puissions dire nos souhaits. Il est donc important d'utiliser les outils que nous avons disposition.
- **Conclusion** : Notre District a déjà démontré sa capacité à fédérer et ses aptitudes à conduire avec compétence des projets complexes. **En adoptant la clé de répartition veveysanne**, il impose les règles honorables de la **solidarité entre les Communes**. Lui **accorder plus de moyens** au travers des **nouveaux statuts de l'ACV est une décision responsable et mesurée**.

La parole est donnée à l'assemblée :

M. Christian Thieren, Porsel a vu que dans les statuts il y avait la possibilité pour une Commune de démissionner ou alors de dissoudre l'Association de communes. Si cela devait se présenter qu'advierait-il du PDR ?

R. Nous avons 3 ans pour faire le PDR et nous espérons que d'ici-là, il n'y aura pas de démission ou de dissolution de l'Association ; ce n'est pas imaginable.

Si une Commune n'adhère pas, il n'y aura pas d'Association.

M. Thieren veut savoir si le projet de PDR va « capoter » si une Commune se retire de l'Association.

R. M. le Préfet rappelle que l'art. 31 qui traite de cette question

Art. 31 Sortie d'une commune membre de l'ACV

¹ Une commune membre peut sortir de l'ACV pour la fin d'une année civile moyennant un préavis d'un an, donné par écrit.

² La commune sortante perd tout droit aux biens et avoirs de l'ACV. Elle doit s'acquitter du solde de sa participation aux dépenses engagées par l'ACV durant la période pendant laquelle elle a été membre. **D'éventuelles dispositions contraignantes du droit supérieur restent réservées.**

Cela signifie que la sortie d'une Commune ne doit pas remettre en question l'existence de l'Association.

Mme Sandrine Berset, Porsel demande ce que va devenir l'Association des communes en cas de fusion à plus ou moins grande échelle ? Faudra-t-il à chaque fois passer les statuts aux assemblées communales ?

R. S'il y a une fusion, il faudra effectivement faire approuver à nouveau les statuts tout comme les règlements et autres documents importants.

M. Raymond Dévaud, Porsel souhaite que l'on revienne sur la diapositive qui montre les voix que chaque Commune aura. Il constate que la majorité est à 19 voix. Comment cela se passe-t-il en cas d'évolution dans les Communes ?

R. Il y aura une remise à jour étant donné que chaque commune membre a droit à 1 voix par tranche de 500 habitants, la dernière fraction supérieure à 250 habitants donnant droit à 1 voix supplémentaire. Pour 2019, il y a 36 voix pour les 9 Communes.

M. Dévaud pense qu'il y a un risque que Châtel-St-Denis ait plus de voix une fois.

R. Ce n'est pas un problème puisque pour toute décision, il faut la double majorité des Communes et des voix.

M. Marc Levrat, Porsel a l'impression qu'une certaine partie de la population a un mauvais sentiment par rapport au « forçage » dont il fait l'objet ; en effet, soit nous disons oui aux Statuts, soit nous ne disons pas oui ...

R. M. le Syndic confirme que dans ce cas-là, c'est l'Etat de Fribourg qui va faire le PDR pour nous et à notre charge.

M. Levrat poursuit en disant que si on accepte les statuts, nous disons également oui pour payer des infrastructures sportives avec la crainte que parmi elles, il y ait les remontées mécaniques de Châtel-St-Denis. M. Levrat souhaite qu'on lui dise que l'acceptation des statuts ne sera, en aucun cas, un chèque en blanc pour les remontées mécaniques de Châtel-St-Denis.

R. M. le Préfet croit savoir que c'était cet aspect-là qui a été discuté lors de la dernière assemblée communale. En terme de proportion, il y avait effectivement plus de chance qu'un projet soit réalisé à Châtel-St-Denis qu'à Granges ou à Le Flon.

A la suite de ce qui s'est passé à la fin 2018, la Conférence des Syndics a insisté sur le fait qu'il ne fallait pas que les remontées mécaniques soient une priorité. L'idée est plutôt de souder les 9 Communes via la mise sur pied du PDR (au demeurant obligatoire).

Les Syndics n'ont pas souhaité donner d'exemples concrets de projets, lors des assemblées communales de décembre 2018 à cause de cela (par exemple une piscine à Bossonens ; cela aurait posé des questions).

Le PDR va donner des indications importantes au niveau des infrastructures pour la Veveyse.

Il n'y a aucune volonté qu'après l'établissement du PDR, ce soient les remontées mécaniques qui soient traitées. C'est une chose qui n'est pas du tout à l'ordre du jour.

M. le Préfet ajoute que les petites Communes sont écoutées par les grandes. Le fait de relancer l'idée du fonds en même temps que le problème financier des remontées mécaniques n'est qu'une malheureuse coïncidence.

Le mot « fonds » était mal choisi, c'est la raison pour laquelle les choses ont été modifiées. Dans le Groupe de travail, il n'y a ni juriste, ni économiste et le Service des communes n'a rien remarqué.

M. Gérard Mesot, Bouloz prend la parole pour dire qu'il était sceptique lors de la dernière assemblée communale ; il avait d'ailleurs voté non pour les Statuts. Finalement ce n'est pas un mal que cela n'ait pas passé vu que maintenant, il y a eu des modifications importantes :

- **il n'y a plus de fonds à alimenter**
- **la limite d'endettement a diminué de moitié (20 mio à 10 mio de francs)**
- **il y a toujours la possibilité de référendum**
- **vu que nous avons l'obligation de faire le PDR, il faut s'allier avec les Communes de la Veveyse**

R. M. le Syndic remercie M. Mesot pour ces paroles.

M. le Syndic ajoute que les Statuts ont été validés par la DAEC et le Conseil d'Etat en date du 14 mars 2019.

La parole n'étant plus demandée, on passe au vote.

Les statuts de la nouvelle association de communes en Veveyse sont approuvés par 56 oui (cinquante-six) ; en outre, il y a 6 non (six) et 4 abstentions (quatre).

M. le Syndic remercie chaleureusement l'assistance pour sa marque de confiance envers le Conseil communal et le District.

3. Comptes 2018
3.1 comptes de fonctionnement
3.2 comptes des investissements
3.3 rapport de l'Organe de révision
3.4 approbation des comptes de fonctionnement et des investissements

M. le Syndic précise que l'exercice financier 2018 s'est soldé par un bénéfice modeste. La présentation des comptes 2018 se fait à l'aide du grand écran et d'un beamer.

*Les comptes de **fonctionnement** se soldent par des charges de CHF 4'251'137.45 et des produits de CHF 4'258'916.87. Ce qui laisse un bénéfice de CHF 7'779.42.*

Le bénéfice réel se décompose de la manière suivante :

→	CHF	7'779.42	bénéfice net
→	CHF	30'000.00	provision pour participation financière à la Caisse de pension Etat Fribourg
→	CHF	37'779.42	bénéfice réel

Cette provision a été inscrite car il y a une forte probabilité que les Communes doivent entrer en matière pour aider à recapitaliser la Caisse de pension de l'Etat de Fribourg comme on peut le lire dans la presse écrite, ces derniers temps.

M. André Dévaud, Porsel précise qu'il a vu que les autres Communes avaient prévu des provisions allant entre CHF 100'000.00 et CHF 120'000.00 ; c'est plus que ce que nous avons prévu.

R. Les autres Communes ont pu inscrire des montants plus élevés pour leur provision car leur bénéfice était plus conséquent. Pour notre Commune, la simulation prévoit une participation d'environ CHF 154'000.00.

Actuellement, il y a 3 scénarios pour la recapitalisation ; il y en aura peut-être un 4^{ème} et il y aura un référendum d'ici 2021-2021.

M. André Dévaud estime que ce n'est pas normal; le Canton fait du bénéfice en grande quantité et c'est les Communes qui doivent payer pour la Caisse de pension de l'Etat !

R. Certaines Communes sont affiliées à la Caisse de pension de l'Etat.

L'assistance demande si c'est notre cas.

R. Non, ce n'est pas le cas.

* * * *

Dette par habitant, basé sur 1186 habitants

Notre commune	CHF	1'362.65
Moyenne fribourgeoise	CHF	1'813.00

* * * *

3.2 Compte des investissements :

M. le Syndic présente les comptes d'investissements et commente également chaque poste.

Les comptes **d'investissements** se soldent par des charges de CHF 351'895.00 et des produits de CHF 6'595.45. Ce qui représente une charge nette de CHF 345'299.55.

M. Gérard Mesot Bouloz demande ce qu'il en est au sujet du carrefour de Bouloz.

R. On va en parler sous les divers.

M. André Dévaud, Porsel a constaté le montant des dettes dans le bilan ; il pense que réellement, nous devrions être au double avec les réfections du C.O. de la Veveyse et de la STEP de la Verna à Ecublens.

R. Pour le moment, nous n'avons pas encore les charges financières de ces travaux de transformation.

M. Dévaud et M. le Syndic disent en même temps que lorsque ces charges seront effectives, les montants des charges seront plus élevés.

M. Claude Dévaud, Porsel, demande quand le nouveau plan comptable va entrer en vigueur ?

R. le MCH2 sera mis en vigueur pour l'établissement du budget de 2021.

3.3 Rapport de l'Organe de révision

Mme Corinne Levrat, Présidente de la Commission financière lit le rapport suivant :

La Commission financière s'est réunie le lundi 06 mai 2019 pour assister à la présentation des comptes 2018 par M. le Syndic Jean-Claude Bongard et Mme Josiane Favre, Caissière communale et ainsi pouvoir réaliser son rapport.

Les explications fournies poste par poste ont totalement répondu aux attentes, des membres de la Commission financière, présents.

Les comptes ont été révisés et approuvés par l'organe de révision la fiduciaire Multifiduciaire Fribourg SA en date du 1^{er} mai 2019.

La Commission financière tient à remercier le Syndic pour sa disponibilité, l'entier du Conseil communal, la Caissière et le secrétariat pour la qualité du travail exécuté.

Compte de fonctionnement 2018

Pour 2018, les charges s'élèvent à CHF 4'251'137.45 et les produits à CHF 4'258'916.87, soit un bénéfice de CHF 7'779.42.

La Commission financière donne un préavis favorable et propose à l'assemblée l'acceptation du compte de fonctionnement.

Compte d'investissement 2018

Le total des charges pour 2018 se monte à CHF 351'895.00 et les produits à 6'595.45, soit une charge nette de CHF 345'299.55.

La Commission financière propose d'accepter le compte d'investissement proposé.

La Commission constate toutefois une stagnation des entrées et une augmentation des charges liées ; par conséquent ce qui limite la marge de manœuvre de la Commune. Le bénéfice avant répartition passe de CHF 438'000.00 à CHF 188'000.00 en 2017 puis à CHF 38'000.00 en 2018.

* * * *

D'autres questions-réponses pour point concernant les comptes 2018 :

M. Christian Thieren demande quel est l'endettement d'environ CHF 4 mio par rapport aux immobilisations des actifs ? Quel est le risque par rapport à une augmentation du taux d'intérêts.

R. Pour le moment, le taux d'intérêts est très bas.

M. Thieren demande si nous avons un plan pour réduire le taux d'endettement ?

R. Nous essayons de faire au mieux car nous n'avons pas beaucoup de marge de manœuvre.

M. Thieren demande si le financement du PDR ne va pas trop charger les finances des Communes ?

R. Cela va coûter environ 200'000.00 fr. et notre participation sur ce montant sera de 5.09% (clé de répartition) ; cela devrait aller.

M. Marco Picasso, Pont, Membre de la Commission financière précise que nos ancien Syndics Dévaud Raymond et Cardinaux Evelyne présentaient toujours un plan de financement sur 5 ans.

R. oui, nous avons prévu de présenter un plan de financement sur 5 ans lors de l'assemblée de décembre 2019.

* * *

La parole n'étant plus demandée, on passe au vote.

M. le Syndic précise que pour l'approbation des comptes, il demande à ses collègues du Conseil communal de s'abstenir de voter, selon la Loi sur les communes.

3.1 fonctionnement : acceptent et donnent décharge au Conseil communal = 58 oui (cinquante-huit) – 8 abstentions (huit) dont celle des 7 Conseillers communaux présents

3.2 investissements : acceptent et donnent décharge au Conseil communal = 58 oui (cinquante-huit) – 8 abstentions (huit) dont celle des 7 Conseillers communaux présents

M. le Syndic remercie Mme Josiane Favre, Caissière communale pour son travail.

4. Informations du Conseil communal

1. TERRAINS HOIRIE DEVAUD, PORSEL

M. le Syndic montre à l'aide de diapositives une vue du ciel du terrain et du bâtiment concernés ; il y a aussi des photos du bâtiments ainsi qu'un plan de situation indiquant la zone RMD (résidentielle moyenne densité) pour le terrain et Village pour le bâtiment. Il y a 1'800 m² de terrain avec la maison.

M. le Syndic explique qu'il a eu plusieurs fois des téléphones avec l'un des propriétaires (Dévaud Stéphane) et également des contacts directs sur place. M. Dévaud a des amis, l'un est promoteur et l'autre est banquier. Le grand terrain à bâtir en RMD a été promis et va être vendu au promoteur.

La Commune avait fait une offre pour le tout (grand terrain RMD et maison avec 1'800 m² de terrain) pour la somme de CHF 1'749'000.00 et le promoteur proposait CHF 2'200'000.00. C'est une question d'amitié et par conséquent, nous ne pourrions pas avoir le terrain en RMD.

Par contre, M. Dévaud donnerait préférence à la Commune en cas d'intérêt pour le bâtiment et les 1'800 m² de terrain.

La Commune a demandé une expertise de la maison à une Régie immobilière.

Le promoteur va construire des immeubles ; il peut le faire vu que le terrain est en zone RMD. La Commune pourrait faire un partenariat avec le promoteur pour la construction d'un abri PC dans le sous-sol d'un immeuble mais c'est à voir. Rien n'est encore arrangé.

M. le Syndic précise qu'il a habité pendant 7 ans dans l'un des appartements de la maison en question. Il est allé la voir dernièrement et elle est encore en assez bon état. Il faut dire que la propriétaire y a habité encore jusqu'en août 2018.

Le rural est en bon état. Un contrôle de la charpente a été fait par M. Daniel Dévaud, Maître-Charpentier ; il connaît bien cette maison puisqu'il était mandaté par la propriétaire pour les diverses réparations des éléments en bois.

Il faudrait refaire la charpente sur la partie sise côté nord (partie habitation).

M. le Syndic ajoute que les expertises sont faites sur la base de visions locales (pour la charpente et pour la Régie).

Nous allons poursuivre les démarches et nous reviendrons vers l'assemblée communale pour suite à donner ou pas.

M. André Dévaud, Porsel, s'étonne que le promoteur veuille encore construire des immeubles ! Il y en a déjà assez à Porsel (9 actuellement). C'est quand même beaucoup pour une petite Commune !

R. la Commune a pris contact en octobre 2018 avec M. Stéphane Dévaud ; nous avons fait le maximum. On ne peut pas reprocher au Conseil communal de n'avoir pas agi.

Un citoyen dit que personne ne reproche quelque chose au Conseil communal à ce sujet.

M. le Syndic ajoute que si l'on achète la maison, il y aurait la possibilité de créer des locaux pour l'Administration communale.

M. Christian Thieren, Porsel, demande ce que la Commune ferait avec le terrain ?

R. Nous ne pouvons pas acheter le terrain RMD car il est promis à un promoteur. M. le Syndic ajoute tout de même que dans l'hypothèse où nous aurions pu l'avoir, alors il aurait fait partie de la fortune. Nous aurions sans doute construit un abri PC en sous-sol et au-dessus un parking en attendant de faire autre chose. Mais nous ne le l'aurons pas.

Quoi qu'il en soit, nous devons encore construire 256 places de protection civile, ce, même si nous rendons les CHF 330'000.00 à l'Etat de Fribourg dans le délai imparti.

M. Michel Grivel, Porsel, demande pourquoi acheter la maison si nous fusionnons les 9 Communes de la Veveyse ?

R. Un sondage a été réalisé en Veveyse pour savoir si les citoyens/nes étaient pour ou contre une étude de fusion dans notre District. La réponse a été clairement négative ; cela a été refusé. Maintenant le dossier est en stand-by pour un moment.

M. Grivel estime qu'il y a suffisamment de place dans l'Administration communale actuelle qui se trouve à Bouloz.

R. Oui, il y a de la place ; cependant, il manque quelques places de parc et de la place pour les archives.

M. Grivel poursuit en précisant que les façades du bâtiment de M. Dévaud sont en mauvais état ; pourquoi investir dans ces conditions ?

R. Nous attendons l'expertise de la Régie immobilière et ensuite nous en saurons plus.

M. Grivel demande quelle sera l'augmentation d'impôts ?

R. L'incidence financière sera calculée pour cet investissement. Quoi qu'il arrive, ce n'est pas le Conseil communal qui peut décider d'un tel achat mais l'assemblée communale.

M. Bastien Monney, Porsel, entend que l'on parle d'un nouveau projet pour l'Administration communale. Question : qu'en est-il de celui présenté en 2018 ?

R. Il a été en partie abandonné voire carrément abandonné car à cause de ce projet, nous allons perdre 25 places de parc au centre du village de Porsel. Ce projet-là ne sera pas exécuté.

2. ASSAINISSEMENT BATIMENTS HORS ZONE, BOULOZ, Rte de Bulle

La parole est donnée à M. Nicolas Favre, Conseiller communal, en charge du dossier pour quelques explications sur l'avancement du chantier qui a débuté ce printemps.

Il s'agit d'un très ancien dossier car M. Favre a retrouvé des documents datant de 2003 ; ce projet avait été finalement mis en stand-by. C'est grâce à une collaboration avec le Groupe E SA qu'il a pu être mis en route ; en effet, nous profitons du fait que le Groupe E SA a décidé de mettre sous terre la ligne haute et moyenne tension le long de la route de Bulle à Bouloz.

Une étude a été effectuée par le Bureau MGI Partenaires Ing. Conseils SA, Châtel-St-Denis ; cela a généré plusieurs variantes et l'une d'entre elles a été retenue. Cela a pris un peu de temps car selon des nouvelles normes il faut faire appel à un pédologue dans le cadre de l'étude.

Le travail du pédologue consiste au contrôle du terrain qui est terrassé afin qu'il ne soit pas trop mouillé pour qu'au terme du chantier il ne soit pas trop abîmé. Par exemple, il a fait stopper momentanément le chantier, ce lundi 20 mai 2019 vu qu'il pleuvait beaucoup.

Le chantier suit son cours ; un tiers du parcours a déjà été réalisé.

3. FUSION DES CERCLES SCOLAIRES – LE FLON-ST-MARTIN

La parole est donnée à Mme Maude Cardinaux, Conseillère communale, en charge de ce dossier.

En résumé : au sujet du dossier de la fusion des Cercles scolaires de Le Flon et St-Martin, celui-ci est pratiquement prêt vu que la fusion va entrer en vigueur au début août 2019, donc pour la rentrée scolaire 2019-2020. Les discussions entre les 2 Communes se sont déroulées de façon cordiale et constructive.

Les parents des 2 Cercles scolaires ont été informés lors de séances organisées, le 8 avril à St-Martin et le 11 avril à Porsel ; ils sont venus nombreux à ces séances d'information ; cela nous a fait plaisir de voir leur intérêt.

Le Powerpoint de la présentation faite aux parents se trouve sur notre site Internet communal ; Mme Cardinaux encourage l'assistance à aller le consulter.

Le principal changement, dans le cadre de cette fusion, c'est la possibilité de déplacement d'élèves entre les 2 Cercles scolaires. Pour cette année, il y a 12 élèves de Le Flon qui devront aller à St-Martin (ce sont des élèves qui seront en 4H).

Pour ce qui est des AES (Accueil extrascolaires) ; chaque Commune conserve le sien avec son mode de fonctionnement.

Pour les élèves 4H de notre Commune qui sont déplacés à St-Martin et qui fréquentent l'AES, ils viendront manger à l'AES à Porsel et ensuite, ils repartiront l'après-midi à St-Martin.

Pour les prochaines années, les 2 Communes souhaitent que les élèves déplacés puissent manger sur place (= si des enfants de Le Flon, inscrits à l'AES, doivent aller en classe à St-Martin, il faut qu'ils puissent manger à l'AES de St-Martin et vice versa si ce sont des enfants de St-Martin qui doivent venir à Le Flon). Pour cela, nous devons encore finaliser les modalités afin que nos 2 AES soient en même mode de fonctionnement.

Merci de votre attention ; Mme Cardinaux précise qu'elle est à l'écoute de l'assistance si, cette dernière a des questions.

M. André Dévaud, Porsel, demande qui paie les transports supplémentaires ?

R. Ce sont les Communes étant donné que l'Etat leur a reporté cette charge.

M. Dévaud estime que d'avoir voté la nouvelle loi sur les écoles (HARMOS) c'est une « bombe » pour les Communes.

Une autre question au sujet des transports, à savoir est-ce que des élèves de St-Martin vont venir dans nos écoles à Porsel ?

R. Non, pour cette année scolaire, il y a seulement 12 élèves de notre Commune qui vont à St-Martin.

Remarque : alors notre Commune est perdante au niveau des transports scolaires !

R. St-Martin paie la moitié au prorata des élèves et des habitants.

3. FRIAC (FRIbourg Autorisation de Construire)

M. le Syndic précise que dès le lundi 03 juin 2019, les dossiers de constructions devront être envoyés à la Commune par voie électronique via le site indiqué ci-dessous :

<https://friac.ch>

Informations : <http://www.fr.ch/friac/fr/pub/Index.cfm>

Cependant, il faudra toujours quand même continuer à également envoyer les dossiers-papiers ; en effet, du temps que la signature électronique n'est pas au point, c'est le document-papier signé qui fait foi.

Le programme informatique FRIAC a été testé par 9 Communes-pilotes dans le Canton et cela fonctionne bien.

5. Divers

La parole est donnée à l'assemblée.

Mme Carmen Favre, Bouloz, demande quand nous avons prévu de faire un abribus sur la route de Romont à l'arrêt des Esserts ? En effet, comment font les usagers des bus, pour s'abriter, lorsqu'il pleut beaucoup !

R. M. le Syndic précise qu'il est allé tester la visibilité de l'endroit, l'hiver dernier, tôt le matin et le soir lorsque nos élèves pour le C.O. étaient présents sur les lieux. Seuls les enfants vêtus en couleurs claires étaient visibles.

M. Ludovic Fragnière, Conseiller communal, prend la parole pour répondre. Il souhaite préciser que les enfants de l'école primaire ont le même problème que ceux du C.O. et on n'en parle pas.

Il ajoute néanmoins que le dossier qui comprend l'aménagement d'un abribus pour cet arrêt est encore au Canton qui est en train de l'examiner. On nous a promis une réponse pour la mi-juin 2019. La Commune aimerait bien aussi que cela aille plus vite.

Ce dossier a été un peu compliqué dans son traitement :

- notre premier projet a été refusé
- un projet conforme aux souhaits du SPC a été établi
- il est venu en retour du SPC avec des corrections !
- les corrections ont été faites
- maintenant il en est au stade de l'examen au SPC comme précisé ci-dessus

Mme Carmen Favre souhaite aborder un autre problème : la vitesse des véhicules sur le Ch. de la Tossaire à Bouloz, près de chez elle. Les conducteurs roulent à grande vitesse ; elle avait installé un panneau « Attention enfants » car elle garde ses petits-enfants mais le panneau a été enlevé par elle ne sait qui !

R. M. le Syndic lui répond que c'est effectivement regrettable ; le pire c'est que c'est bien souvent des gens qui habitent la Commune qui roulent vite.

M. André Dévaud, Porsel revient sur le thème des arrêts de bus évoqués ci-dessus. Il trouve inadmissible d'avoir des arrêts de bus dans une zone de 80 km/h. Le village commence près de la Rte des Esserts ; de ce fait, il faudrait que le panneau indicateur de 50 km/h soit reculé jusqu'à cet endroit !

R. M. Fragnière répond que pour pouvoir déplacer ce panneau de 50 km/h il faut que cela soit bâti des 2 côtés de la route ; c'est une exigence du Canton. Le dossier est en cours et on ne va pas lâcher. M. le Syndic confirme que nous surveillons la chose.

M. Dévaud profite de la présence de M. le Préfet François Genoud pour lui demander s'il ne peut pas agir pour nous auprès du Canton.

M. Christian Thieren, Porsel, a un commentaire à faire au sujet des TPF et de l'horaire des bus qui passent à Porsel. Il y en a un à 6h30, un à 7h00 et un à 8h30. Et pour lui, ce serait bien d'en avoir un à 8h00 également ! Car pour ceux qui doivent prendre un train à Palézieux pour aller au travail, 8h30 c'est trop tard ! Quant à celui de 7h00, il est trop plein (élèves du C.O.).

Les travailleurs pourraient ainsi prendre le bus de 8h00. Ne peut-on pas influencer les TPF pour avoir un bus à 8h00 ?

R. M. le Syndic répond que si les horaires ont été fait ainsi, c'est qu'il y a une bonne raison ! Probablement des correspondances ; M. Christian Cardinaux, Conseiller communal, prend la parole pour dire qu'il faut aussi tenir comptes des correspondances Palézieux-Châtel-St-Denis et pas seulement de celles pour Lausanne.

M. le Syndic ajoute que chaque fois que les nouveaux horaires sont en consultation, le Conseil communal prend la peine de contrôler la situation. En cas de nécessité, il fait des remarques à la RGV et parfois, nos remarques sont prises en compte. Il faut dire que ces dernières années, les TPF ont fait des efforts pour mettre en œuvre nos demandes.

M. Claude Dévaud, Porsel, relève le fait que nous sommes dans une période agitée et au niveau des votations, il serait utile d'avoir une sécurité plus grande vis-à-vis de la boîte aux lettres sise à l'Administration communale pour récolter les enveloppes de votes ! Il faudrait une boîte aux lettres sécurisée pour les votations.

R. M. le Syndic répond à M. Dévaud qu'il s'est lui-même fait cette réflexion lors des votations du 19 mai dernier lorsqu'il est allé porter son enveloppe de vote dans la boîte aux lettres de la Commune.

M. Dévaud pense qu'il suffit simplement d'une boîte aux lettres profonde, du genre de celles de la Poste.

R. Bien que nous comptons toujours sur l'honnêteté des citoyens/nes, nous allons agir et voir pour installer une boîte aux lettres sécurisée.

M. Raymond Dévaud, Porsel, souhaite revenir sur l'intervention de M. André Dévaud au sujet du panneau indicateur de 50 km/h à Bouloz près des Esserts. Il confirme que vu que ce n'est pas construit des 2 côtés de la route, on ne peut pas déplacer le panneau en question.

M. André Dévaud ajoute que certaines régions peuvent avoir tout ce qu'elles souhaitent !

M. René Clerc, Porsel, a les 3 questions suivantes :

1. Le problème de renouées du Japon qui sont dans la forêt au bout du chemin de Bipra. Il faut impérativement agir pour éviter des frais supplémentaires futurs !

R. M. Jean Gillard, Conseiller communal, précise qu'il est au courant de cela. Il les surveille et les fait couper par notre Employé communal avant qu'elles ne fleurissent. Il y en a aussi à Porsel, près du pont du Flon.

M. Clerc estime que ce n'est pas suffisant car si on les coupe, cela les rend plus vigoureuses ! Il faut les étouffer avec du plastique !

Mme Stio intervient et précise que la seule possibilité pour les éradiquer c'est de l'arracher. Elle en avait sur sa propriété ; elle a tout essayé ! Il faut les arracher.

R. M. Gillard prend note de cette solution et il va voir pour faire le nécessaire. Il remercie M. Clerc de son intervention ainsi que Mme Stio.

2. Sortie de la Rte des Bois au débouché de la Rte cantonale à Porsel ; n'y aurait-il pas possibilité d'installer un miroir ?

R. M. le Syndic précise que le SPC, Fribourg ne veut plus de miroirs de visibilité sur les bords de routes. Sans doute des travaux d'élargissement seraient plus utiles.

Mme Sandrine Berset, Porsel, qui habite non loin de la maison de M. Clerc, précise qu'elle n'a jamais eu de problèmes ; tout au plus les automobilistes qui montent la route, le font à grande vitesse et c'est un peu dangereux. Il faudrait déplacer le panneau de 50 km/h un peu plus haut.

Après quelques explications, on constate que M. Clerc et Mme Berset ne parlent pas de la même route ; le premier parle de la route cantonale et la deuxième parle de la route des Bois (croisée de Bipra).

3. Dépôt de branchages à la déchetterie communale : M. Clerc a fait de gros travaux de nettoyage de sa propriété (thuyas) via une Entreprise qui est allée apporter les déchets verts à notre déchetterie. On lui a dit qu'elle ne pouvait pas mettre tous ces déchets à la fois. Elle a eu la remarque que c'était trop de déchets. M. Clerc estime que ce n'est pas normal.

Il n'est pas responsable si le propriétaire précédent n'avait que du gazon et qu'ensuite il a laissé pousser les thuyas et que maintenant, il est pénalisé avec les 30 m3 de thuyas à déposer au dépôt des branchages.

M. Clerc souhaite connaître le quota de déchets verts que chaque citoyen/ne peut déposer, par année, à la déchetterie communale ?

R. M. le Syndic lui répond que si tous les citoyens/nes arrivent avec 30 m3 de déchets verts au dépôt des branchages, nous aurons des problèmes. Nous ne pouvons pas accepter. Il faut un roulement normal !

M. Clerc est déçu ; l'ancien propriétaire de sa maison n'a rien fait et maintenant cela tombe sur lui.

R. M. le Syndic précise qu'avant à la déchetterie, il y avait 4 bennes à disposition, 4x par an pour récolter les déchets encombrants et lorsqu'elles étaient mises en place, les 4 bennes étaient remplies en à peine une matinée ! Ce n'est pas aux contribuables de supporter les frais des gros déblais de certains propriétaires. Idem pour les déchets verts.

* * * *

La parole n'est plus demandée. M. le Syndic donne la parole à M. le Préfet pour conclure.

M. le Préfet remercie M. le Syndic. Il précise qu'il sera très bref.

1. pour les miroirs au bord des routes, il vaut mieux éviter d'en mettre sans en parler au SPC, Fribourg car en cas d'accident, c'est celui qui l'a fait installer qui sera tenu pour responsable.

2. au niveau de l'aménagement de l'abribus et du déplacement du panneau de 50 km/h, il ne peut pas se prononcer car c'est du ressort du SPC.

3. pour ce qui est de l'horaire des bus, le nouvel horaire sera bientôt mis en consultation. Tout le monde peut en prendre connaissance et chacun peut relayer ses demandes au Conseil communal qui les fera suivre à la RGV qui en parlera avec la Commission des transports pour la Veveyse ; M. José Thürler de Porsel fait partie de cette Commission.

4. au sujet de la boîte aux lettres, M. le Préfet confirme qu'il faut rapidement répondre à la demande de M. Claude Dévaud, ce, même s'il n'y a pas de budget pour cela.

M. le Préfet souhaite remercier l'assistance pour la confiance qu'elle a témoigné à son exécutif et aussi aux autorités ; il a bien entendu les doutes des citoyens sur le point 2. Il peut s'engager à :

- veiller au respect des barrières (qui sont des garde-fous) des statuts
- l'équité et la pertinence dans les projets qui seront présentés.

- les Communes qui ont refusé les statuts en 2018 sont celles qui ont le taux le plus élevé d'impôts en Veveyse

- pour le PDR il n'y aura aucune augmentation d'impôts car il existe une solidarité veveysanne. D'ailleurs, du temps qu'il est préfet, il s'engage à ce qu'il n'y ait aucune augmentation d'impôts dans les Communes à cause d'un projet de l'ACV.

Il conclut en adressant encore ses remerciements à M. Julien Walker pour son engagement durant 3 ans au sein du Conseil communal. Il souhaite plein succès aux 2 nouveaux Conseillers communaux. Il félicite M. le Syndic pour sa première assemblée communale.

* * * *

Il est 21 h 40 lorsque M. le Syndic clôt l'assemblée en remerciant M. le Préfet de sa présence et de ses bonnes paroles ainsi que l'assistance pour sa participation ; il constate avec plaisir l'intérêt des citoyens/nes pour la chose publique. Il offre, au nom de la Commune, le verre de l'amitié à toutes et à tous et leur souhaite bon retour dans leurs foyers.

Porsel, le 21 mai 2019

La Secrétaire

Le Syndic